



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du mardi 5 mars 2024

Présent(e)s :

Exécutif :	M.	Éric Anselmetti	Maire
	M.	Christophe Baumberger	Adjoint
	M.	François Jaccard	Adjoint
Bureau Du Conseil :	M.	Killian Sudan	Président
	Mme	Sophie Brand	Vice-Présidente
	M.	Daniel Muscionico	Secrétaire
	M.	Federico Giacobino	Secrétaire
Conseil Municipal :	M.	Alexandre Argand	
	Mme	Dominique Baumberger	
	M.	Bernard Bourquin	Suppléant
	M.	Adrien Cochet	
	Mme	Claudia Cochet	
	M.	Jean-Noël Ducrest	
	Mme	Andrea Ehretsmann	
	Mme	Monique Ferrari	Suppléante
	Mme	Catherine Odier	
	M.	Laurent Peccoud	
Personnel communal :	M.	Raphaël Rapin	
	M.	Charles Vinzio	
	M.	Charles Lassauce	Secrétaire général
Absent(e)s / excusé(e)s :	Mme	Emmanuelle Agabu	
	Mme	Alexia Morel, remplacée par Mme Ferrari	
	M.	Albert Sirolli, remplacé par M. Bourquin	
Procès-verbaliste :	Mme	Emilie Gattlen	

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023
3. Communications du bureau
4. Communications de l'exécutif
5. Rapports de séance de commission écrits et rapports d'objet écrits
6. Délibération
7. Motions
8. Résolution
9. Pétition contre la Voie Bleue déposée par l'association Sauvons la Baie de Corsier
10. Questions
11. Décision de l'Association des communes genevoises du 31 janvier 2024 – droit d'opposition des conseils municipaux
12. Communications des membres du Conseil municipal
13. Divers

Le Président ouvre la séance à 19h02 et souhaite la bienvenue à l'assemblée et au public. Il annonce les personnes excusées et la présence de deux suppléants.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président donne lecture de l'ordre du jour. Il fait part de la modification suivante : le point 2 est supprimé, car le procès-verbal a été approuvé en janvier par voie de circulaire en raison de la procédure actuellement pendante dans le cadre de laquelle il a été produit. Les points suivants de l'ordre du jour sont renumérotés en conséquence.

Sous réserve de cette modification, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président fait part d'un certain nombre de communications.

Incendie à Corsier

Au nom du bureau et du Conseil municipal, il souhaitait tout d'abord revenir sur l'événement qui s'est produit dans la nuit du 26 au 27 février. La Commune de Corsier et ses habitants ont perdu un emblème communal. Les élus sont véritablement émus face à cet incident et adressent tout leur soutien aux personnes touchées. Les choses auraient pu être pires encore sans l'intervention d'un grand nombre de personnes cette nuit-là. Le Conseil municipal souhaite par conséquent adresser ses profonds remerciements aux sapeurs-pompiers de Corsier, qui sont intervenus immédiatement sur les lieux du sinistre, de même qu'aux sapeurs-pompiers des communes de Collonge-Bellerive et d'Hermance ainsi qu'à ceux du SIS, qui sont arrivés dans la foulée et qui ont fait preuve d'un grand dévouement pour la commune et ses habitants. Des remerciements peuvent également être adressés aux forces de police, aux ambulanciers et au vétérinaire cantonal qui ont aussi été des acteurs importants dans ce moment difficile. L'intervention des Corsiéroises et des Corsiérois qui ont apporté leur aide et leur soutien ce soir-là, témoignant d'une sincère solidarité, doit également être saluée. Les élus sont infiniment reconnaissants envers toutes ces personnes. La Commune reste bien entendu à disposition de ses habitants, qui ne doivent pas hésiter à contacter la mairie si des besoins individuels émergent. Il convient par ailleurs de rappeler que les causes du sinistre ne sont pas encore connues. Une enquête est en cours et un appel à témoin a été lancé. Toute personne qui aurait des renseignements sur ce qui s'est passé est invitée à s'annoncer auprès des forces de l'ordre, comme la police l'a demandé.

M. le Maire souhaite souligner que M. Raphaël Rapin a été l'un des premiers arrivés sur place. Il a libéré les chevaux, ce qui a permis d'éviter un carnage. Des voisins sont ensuite venus apporter leur aide et une grande solidarité s'est mise en place. Il souhaite donc adresser des remerciements tout particuliers à M. Rapin, qui a accompli un travail exemplaire. Il est quelque peu cavalier de mettre une personne en exergue de la sorte, mais la situation le justifie.

M. Jaccard rappelle qu'un autre incendie avait eu lieu durant la nuit du 26 au 27 décembre dans un garage sous-terrain. Lors de cet événement, la compagnie est intervenue et, pour la première ou la deuxième fois de son histoire, a procédé à un sauvetage de personne à l'échelle, qui s'est très bien déroulé. Les pompiers volontaires de Corsier, mais aussi de Collonge-Bellerive, ont pu sauver des œuvres d'art de grande valeur et, surtout, la personne qui se trouvait dans l'appartement du dessus. Ces deux sinistres majeurs ont donné lieu à un travail très important et il fallait le relever.

M. Baumberger tient également à remercier ceux qui sont intervenus, et particulièrement le commandant du SIS, le colonel Nicolas Schumacher, qui a déclaré que le travail sur ces deux sinistres avait été fait « sur du velours ». Il a souligné que les professionnels

avaient œuvré main dans la main avec les compagnies de volontaires et que la collaboration avait été excellente.

Nuisances sonores liées au bus G

Le Président indique qu'un courrier daté du 12 février 2024 a été adressé à la mairie concernant le bruit généré par le passage du bus G.

M. Baumberger relève que ce courrier renforce les démarches entreprises depuis longtemps par l'exécutif et la Commission Transports, Sécurité, Mobilité (CTSM) s'agissant du trajet des bus au cœur de la commune.

L'exécutif profitera de ce courrier pour relancer les TPG sur les options envisagées pour les futures lignes de bus desservant la commune. Un tracé du G par le chemin des Ambys, afin de desservir le futur centre sportif, ou une nouvelle ligne traversant le village, avec des bus de plus petite taille, seront des pistes à creuser. Cette problématique sera traitée lors d'une prochaine séance de la CTSM et une réponse a été adressée aux auteurs de ce courrier.

Le Président précise que le sujet sera traité dans le prolongement de la CTSM et qu'un renvoi dans cette commission n'est donc pas nécessaire.

Amicale Pétanque Corsier

Un deuxième courrier, daté du 19 février 2024, a été adressé au Conseil par l'Amicale Pétanque Corsier. Deux problématiques sont évoquées, la première liée au bail et la deuxième à la rénovation énergétique du boulodrome.

M. Jaccard indique que la Commune est en contact depuis plusieurs mois avec les membres de l'association afin d'assurer la pérennité de celle-ci et de son local.

Dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'école, le local sera dépourvu de source d'énergie puisqu'il est chauffé par la chaufferie de la commune, présente dans le NGS. À cela s'ajoute le fait que le bâtiment est une passoire énergétique et que, avant un quelconque investissement pour une nouvelle production de chaleur, il convient d'entreprendre des travaux importants pour isoler le bâtiment. La question du financement de ces travaux, dès lors que le bâtiment n'appartient pas à la Commune, et la possibilité de les entreprendre, puisque le bâtiment est en zone agricole, doivent être analysées entre l'association et la Commune.

Ces questions ont déjà été abordées lors de l'assemblée générale de la pétanque, à laquelle M. Jaccard s'est rendu en compagnie des techniciens communaux. Le dialogue se poursuivra pour trouver des solutions en vue d'assurer la pérennité de l'Amicale de pétanque de Corsier. Par ailleurs, à l'aube de la belle saison, la qualité du revêtement extérieur sera améliorée et, à la demande de l'Amicale, les terrains seront partagés en deux pour doubler les surfaces de jeu.

M. Vinzio demande à M. Jaccard pourquoi le Conseil municipal a été interpellé à ce sujet et si une problématique particulière motive l'envoi de ce courrier.

M. Jaccard précise qu'une réponse a été apportée immédiatement lorsque l'Amicale a évoqué ces problèmes. Il a rencontré M. Volery plusieurs fois. L'exécutif a fait le nécessaire et il a mis en garde le club de pétanque en leur annonçant les travaux prévus dans l'école, lesquels ont pris du retard, ce qui laissait un peu de temps pour trouver des solutions.

Le Président observe que l'Amicale sollicite, au terme du courrier, une entrevue avec le Conseil municipal ou avec une commission. Il serait certainement difficile de prévoir une séance avec le Conseil municipal *in corpore*, mais une commission pourrait recevoir cette association, qui attire de nombreux membres et qui participe au bien-être des habitants. De plus, la problématique entre pleinement dans la thématique énergétique. Il propose

par conséquent un renvoi en Commission Urbanisme, Constructions et Patrimoine (CUCP), qu'il met au vote.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le renvoi de cet objet en CUCP.

Il est précisé qu'une séance sera planifiée à cette fin. Les membres de la commission et l'association s'entretiendront pour trouver une date qui convienne à tous.

Pétition de l'Association Sauvons la Baie de Corsier

Le Président indique qu'une pétition émanant de l'Association Sauvons la Baie de Corsier (ASBC) a été adressée au bureau du Conseil municipal. Le sujet sera traité au point 8 de l'ordre du jour.

Procédures de la Commune contre des comuniers

Un dernier courrier a été adressé par un comunier ce matin même. Il a été déposé sur CMNet ou le sera tout prochainement. Il concerne la situation dans laquelle la Commune initie une procédure administrative ou judiciaire contre des comuniers. Aujourd'hui, c'est le cas dans une situation bien particulière et la question se pose de savoir dans quelle mesure le Conseil municipal devrait en être informé, en fonction notamment de l'instance. Un comunier peut en effet être surpris ou choqué de se voir cité dans une telle procédure sans que le Conseil municipal en soit avisé. La question se pose de savoir à quel moment et à quelles conditions le Conseil devrait préavisier ce type de procédure, qui oppose la collectivité à ses comuniers. Le bureau propose, compte tenu de l'importance du sujet et de la confidentialité des affaires, de renvoyer cet objet en commission, pour que des discussions plus détaillées puissent se tenir à huis clos, à la suite de quoi ladite commission dressera un rapport. Reste à déterminer quelle commission aura à traiter de cet objet. La commission ad hoc règlement, qui traitait des questions juridiques et qui compte des membres de tous les partis, pourrait se voir confier cette problématique.

M. Giacobino souligne que l'essentiel est de pouvoir avancer sur ce sujet.

M. Ducrest demande quand cette commission pourrait se réunir, dans la mesure où il est urgent d'apporter des réponses.

Le Président estime qu'une séance pourrait se tenir à brève échéance, vraisemblablement à la mi-mars. Il met au vote le renvoi de cet objet en commission ad hoc règlement.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cet objet en commission ad hoc règlement à la majorité, par 14 voix pour et 1 abstention.

Le Président cède la parole à M. Giacobino pour un point sur le tableau des suivis.

Voie Bleue et aménagements du quai

M. Giacobino indique que le premier point concerne la Voie Bleue et les aménagements du quai. Il cède la parole à M. Baumberger.

M. Baumberger suppose que la Voie Bleue sera largement débattue au point 8 de l'ordre du jour et il ne s'étendra donc pas sur ce sujet.

Il confirme tout de même que le planning du projet est toujours le même, soit une demande de concession par l'opérateur CGN auprès de la Confédération au printemps pour commencer à exploiter la ligne une année plus tard, c'est-à-dire en 2025.

Quant à la question du quai, une présentation aura lieu lors de la prochaine séance de la CUCP, mercredi prochain.

Le Président souhaiterait savoir si la Commune a reçu un retour de la part du COPIL sur l'étude d'impact.

M. Baumberger indique que ce n'est pas encore le cas.

Réquisition de l'abri PC

M. Giacobino annonce que le point suivant concerne la réquisition de l'abri PC pour l'accueil de migrants. Il cède la parole à M. Jaccard.

M. Jaccard indique que, depuis le très détaillé historique dressé par l'exécutif lors de la précédente séance, peu d'évolutions ont eu lieu.

La procédure initiée par la Commune se poursuit et la Cour de justice devrait être en mesure de se prononcer prochainement. Une association d'habitants de la commune s'est constituée et a décidé d'initier également une procédure contestant cette réquisition. L'association est en contact avec la Commune par l'intermédiaire des avocats respectifs mandatés pour conduire la procédure d'opposition.

À ce jour, aucune démarche n'a été entreprise par l'État pour aménager l'abri afin d'accueillir des migrants. Il reste plus que jamais peu vraisemblable que l'abri de Corsier soit utilisé dans les prochains mois. Ceci est d'autant plus vrai que, lors d'un récent entretien avec le directeur de l'Hospice général, ce dernier a confirmé que la projection du Secrétariat d'État aux migrations mettait en lumière une baisse du nombre de migrants. L'exécutif espère que cela se confirmera dans les faits.

Aménagements sportifs pour le FC Coheran

M. Giacobino poursuit avec le point suivant, qui a trait au projet de nouveaux aménagements sportifs pour le FC Coheran.

M. Jaccard relève que peu d'avancées concrètes sont à signaler sur ce dossier, qui est piloté par la commune d'Anières. Un mandat doit être attribué pour évaluer la faisabilité et le coût du projet, avant qu'une séance d'information conjointe des trois conseils municipaux puisse être organisée.

Fibre optique

M. Giacobino indique que le dernier point concerne le déploiement de la fibre optique dans la commune.

M. Baumberger explique que, comme annoncé lors de la dernière séance, une rencontre a eu lieu avec Swisscom la semaine dernière. Swisscom a prévu de faire passer l'ensemble de la commune à technologie FTTH (*Fiber To The Home*), qui consiste à amener la fibre à l'intérieur de tous les bâtiments de la commune.

La mise en œuvre de cette stratégie se fera à très court terme, puisque Swisscom, par l'intermédiaire de son sous-traitant Axians, entend prendre contact avec les propriétaires corses dès la semaine prochaine afin d'obtenir les autorisations de faire passer la fibre dans la propriété de chacun pour raccorder les bâtiments. Un tout-ménage expliquant la démarche sera envoyé avant la fin de la semaine au nom de la Commune et de Swisscom. La démarche est gratuite pour tous les propriétaires de la commune, la totalité des frais étant prise en charge par Swisscom. L'exploitation est prévue à l'automne 2025.

Le Président cède la parole à l'exécutif pour le point suivant de l'ordre du jour.

3. COMMUNICATIONS DE L'EXECUTIF

M. le Maire annonce que les membres de l'exécutif profiteront de cette séance sans délibération pour communiquer des informations sur quelques projets auxquels le Conseil municipal a accordé des crédits, ainsi que d'autres en cours de développement. Certains

projets phares, comme le réaménagement du quai ou l'agrandissement de l'école, ne seront pas évoqués, mais l'exécutif se tient à disposition pour répondre à toute question qui s'y rapporterait.

Panneaux solaires photovoltaïques

M. Baumberger explique que, à la suite du vote du crédit de CHF 280'000.- par le Conseil municipal en mai 2023, un mandat a été adjugé en septembre pour accompagner la Commune dans la rédaction des appels d'offres pour la réalisation des travaux.

Le mandataire a réétudié les projets de Prés-Grange et de l'AGS.

Concernant ce dernier, un certificat CECB+ (*Certificat Énergétique Cantonal des Bâtiments*) a été réalisé. La conclusion du rapport est qu'une isolation de la toiture et des murs est nécessaire, pour un budget minimum de CHF 150'000.- hors taxe et sans les honoraires des mandataires. Suivant le standard de rénovation choisi, le montant peut s'élever à plus de CHF 500'000.-.

Compte tenu de ces éléments, il a été décidé de mettre en attente le projet de l'AGS, dès lors que cela n'a aucun sens de mettre une installation photovoltaïque sur le toit avant que celui-ci n'ait été rénové. Un projet global de rénovation devra être envisagé, en parallèle de la réflexion sur la future destination du bâtiment au terme de l'agrandissement de l'école.

Pour Prés-Grange, la demande faite au mandataire est de prévoir un projet qui favorise l'autoconsommation, sans surproduction, c'est-à-dire une production qui couvre les besoins énergétiques des communs de chaque immeuble, ainsi que l'alimentation de la pompe à chaleur.

Afin de prévoir l'avenir, il a également été demandé d'envisager de répondre aux besoins d'électromobilité en alimentant des places de stationnement dans le parking. Cette démarche est en cours, en collaboration avec la régie pour trouver la meilleure technologie et la manière d'imputer les coûts de recharge aux utilisateurs.

Système d'accès aux bâtiments communaux

M. le Maire indique que le projet de transformation du système d'accès aux bâtiments communaux est achevé et se trouve en phase de réception. Dans le détail, il a consisté en :

- L'équipement de 170 portes par un système de badges ;
- L'installation de 50 cylindres SI, conformément aux impératifs légaux ;
- La distribution de 260 badges actifs, notamment pour le personnel communal, les élus, le corps enseignant et les membres des sociétés ;
- La récupération des clés et la restitution des cautions qui avaient été perçues.

Le crédit devrait être bouclé prochainement avec un non-dépensé de CHF 25'000.- environ.

Salle des commissions

La nouvelle salle des commissions, qui se trouve au-dessus du Clin d'œil, est à présent opérationnelle. Afin de compléter son aménagement, des arrondis de bouts de table ont été commandés et devraient prochainement être posés.

Le coût total des travaux, incluant le rafraîchissement du local, le matériel et l'installation informatique ainsi que le mobilier se monte à un peu moins de CHF 25'000.-.

M. Ducrest souhaiterait savoir pour quelle raison cette organisation a été mise en place, sachant que la salle en question est utilisée par le Cercle des loisirs, qui compte des personnes âgées parmi ses membres. Certains étaient déçus des facilités d'accès et de

l'agencement. En outre, jusqu'à présent, les séances de commission se tenaient à la mairie, ce qui était pratique.

M. Lassauce explique que le nombre de réunions augmente et qu'il devenait nécessaire de disposer d'une salle supplémentaire. De plus, il est souhaitable d'éviter, autant que possible, qu'il y ait trop de mouvements dans la mairie en dehors des horaires d'ouverture, dans la mesure où tous les bureaux sont ouverts. La nouvelle salle des commissions permet en outre une utilisation plus efficiente de l'espace à disposition de la Commune, puisque le Club des loisirs l'utilisait un après-midi par semaine. Pour toutes ces raisons, il a été décidé de partager le temps d'utilisation de la salle. M. Jaccard a eu des contacts directs avec le club et pourra en dire plus. Toujours est-il qu'il leur a été demandé une réservation spécifique un après-midi par semaine, ainsi que la possibilité d'utiliser la salle aussi souvent que nécessaire en fonction des disponibilités, qui restent, à ce stade, relativement grandes.

M. Jaccard précise qu'il a effectivement rencontré la présidente du Club des loisirs avec son comité. Il est possible qu'il y ait eu une mauvaise compréhension au départ, mais les problèmes ont été évoqués. C'est une nouvelle habitude à prendre. De plus, la salle va encore être améliorée pour le club. Ils vont profiter notamment de plus de jours, comme ils l'ont demandé, ce qui est possible puisque les séances organisées par la Commune ont souvent lieu le soir, alors que le club occupe plutôt la salle le matin et l'après-midi. Il s'agit vraiment d'une question d'efficience.

M. Ducrest se dit peu satisfait de cette réponse.

M. Jaccard rappelle que le Conseil municipal a voté un crédit pour ces travaux à l'unanimité. La salle est devenue une salle des commissions avec l'accord du Conseil. S'il y avait des objections, il aurait fallu les exprimer à ce moment-là.

M. Ducrest relève qu'une partie des membres du Cercle des loisirs se sent lésée par rapport à l'espace dont ils disposent désormais. Il semble en effet que le Cercle des loisirs compte de plus en plus de membres. Il demande si un autre local ne pourrait pas être mis à leur disposition, comme le studio occupé par l'office juridique, qui n'est pas très utilisé et qui pourrait convenir.

M. Jaccard considère que le studio serait trop petit. S'il s'agit d'une salle de comité, cela pourrait être discuté. En revanche, comme il l'a dit en séance, lorsque des personnes viennent faire des conférences, de nombreuses personnes sont réunies dans la salle du haut et, du point de vue de la sécurité, la largeur de l'escalier pose un problème. Il a donc proposé, pour ce genre d'événement, qu'ils demandent la salle des sociétés qui se trouve à l'école, de plain-pied, ou une classe dans le pavillon provisoire qui serait libre pour l'instant. Maintenant que les restaurants scolaires ne se trouvent plus au niveau de la salle des sociétés, cette option est envisageable. Tout changement amène des réticences, ce qui est compréhensible, mais des solutions claires ont été proposées.

M. Ducrest explique qu'il a discuté avec deux membres du Cercle des loisirs, qui regrettaient le fait qu'il y ait désormais moins de place pour jouer. Ils se sentent moins à l'aise dans cet endroit.

Mme Ferrari, elle-même membre du club, confirme que les personnes qui y viennent se sentent moins à leur aise dans ce nouvel espace. La place manque par exemple pour jouer au jass. La plus grande partie de la salle est réservée aux commissions et l'espace à disposition du club est exigu. Les solutions évoquées peuvent satisfaire, pour le moment en tout cas, et une évolution pourrait être envisagée à plus long terme.

M. le Maire rappelle que, auparavant, le Club des loisirs s'était essouffé. Les membres n'étaient plus très nombreux et, pendant plusieurs années, la salle était peu occupée. Le club s'est battu pour augmenter ses effectifs, suivant l'exemple de Meinier, dont le club compte une centaine de membres actifs. Aujourd'hui, il est en expansion et c'est une

bonne nouvelle. C'est maintenant à l'exécutif de trouver une solution qui contente tout le monde. Tout sera mis en œuvre pour rendre cet endroit plus confortable.

M. Ducrest se dit satisfait de cette réponse.

Luminaires de l'AGS et de La Pomme

M. Jaccard indique que, à la suite d'un audit et pour le bien des enfants, le Conseil avait voté en avril dernier un budget de CHF 50'000.- pour le remplacement des luminaires de l'AGS et de La Pomme.

Les travaux d'électricité ont été réalisés durant les vacances scolaires d'automne, alors que ceux de plâtrerie – reprise des plafonds – se termineront durant les prochaines vacances de Pâques.

Un montant global de CHF 48'000.- a été dépensé.

Travaux sur la route de Thonon

M. Baumberger annonce que les travaux initiés par les SIG sur la route de Thonon se poursuivent selon le planning annoncé par ces derniers. Comme les conseillers auront pu le constater, la première phase située au niveau du giratoire a créé quelques soucis de circulation, malgré la gestion des flux par des ouvriers dédiés à « la palette ».

La suite des travaux devrait se dérouler plus aisément, les contraintes de circulation dues aux débouchés multiples de routes n'étant plus d'actualité.

Travaux du cimetière

M. le Maire explique que les travaux du cimetière ont également pu se dérouler comme prévu, la météo n'ayant pas été trop défavorable ces derniers jours.

Des contacts ont été pris avec les répondants des concessions cinéraires du nouveau cimetière pour les informer du déplacement des urnes dans les nouvelles concessions.

La prochaine phase des travaux se déroulera dans l'ancien cimetière. La fin des opérations devrait arriver avant l'été.

Le Président cède la présidence à Mme Brand afin d'intervenir.

Il explique qu'il se fait le porte-parole de M. Sirolli, qui a reçu récemment des doléances sur l'accessibilité à certaines zones du cimetière. Des habitants n'avaient plus accès à certaines tombes pour s'y recueillir, compte tenu des travaux.

M. le Maire confirme qu'une partie du cimetière a été inaccessible pendant quelques jours, pour des raisons de sécurité liées aux travaux. Cette situation ne correspond pas à ce qui avait été convenu avec les entreprises. La Commune s'était engagée à garantir l'accès au cimetière mais, comme dans tout chantier, il peut y avoir des aléas et ça a été le cas en l'occurrence. Quoi qu'il en soit, la Commune présente ses excuses aux personnes qui n'ont pas pu se recueillir. Encore une fois, l'accès devait être garanti et cette situation n'était pas du tout prévue.

M. Sudan reprend la présidence et passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. RAPPORTS DE SEANCE DE COMMISSION ECRITS ET RAPPORTS D'OBJET ECRITS

Commission Urbanisme, constructions et patrimoine du 1^{er} novembre 2023

En l'absence de remarques, **le Président** met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à l'unanimité, par 15 voix pour et 0 abstention.

Commission Sports, manifestations, associations et culture du 7 novembre 2023

En l'absence de remarques, **le Président** met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à l'unanimité, par 15 voix pour et 0 abstention.

Commission Sociale, Scolaire et Communication du 21 novembre 2023

Mme Ehretsmann fait part d'une demande de correction. En page 5, au quatrième paragraphe, il convient de remplacer « Cartouche » par l'association « Carrefour-Rue ».

Sous réserve de cette modification, **le Président** met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à l'unanimité, par 15 voix pour et 0 abstention.

Commission Sociale, Scolaire et Communication du 7 février 2024

Mme Ehretsmann fait part d'une demande de correction. En page 7, à l'avant-dernier paragraphe, avant la décision, il s'agit des ateliers « 2024 » et non « 2023 ».

Sous réserve de cette modification, **le Président** met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à l'unanimité, par 15 voix pour et 0 abstention.

Commission conjointe Urbanisme, constructions et patrimoine et Agriculture, environnement et développement durable du 10 janvier 2024

En l'absence de remarques, **le Président** met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à l'unanimité, par 15 voix pour et 0 abstention.

5. DELIBERATIONS

Néant.

6. MOTIONS

Néant.

7. RESOLUTIONS

Néant.

8. PETITION CONTRE LA VOIE BLEUE DEPOSEE PAR L'ASSOCIATION SAUVONS LA BAIE DE CORSIER

Le Président précise que le document, daté du 23 février 2024, concerne tant le projet de la Voie Bleue et celui du réaménagement du quai, qui est cité en lien avec la Voie Bleue. Il cède la parole à l'exécutif, qui apportera des compléments.

M. Baumberger indique que l'exécutif a pris connaissance de cette pétition et des demandes qu'elle contient et qu'il adhère à cinq des six points exposés, qui sont l'essence même du projet de réaménagement du quai, en cours de développement, et sur lequel les conseillers seront amenés à se prononcer prochainement par le biais d'un vote sur le crédit de réalisation.

L'exécutif peut donc confirmer, en lien avec le projet de traversée lacustre Voie Bleue, qu'il est parfaitement en phase avec les points suivants :

- La protection du site palafittique de la baie de Corsier, qui a fait l'objet de discussions de la part des porteurs du projet Voie Bleue avec l'archéologue cantonal. Le parcours du bateau a été adapté pour répondre à cette exigence.

- La piétonnisation du quai, avec un accès riverains exclusif à compter du parking du restaurant, qui est l'un des principes arrêtés lors de l'élaboration du projet de réaménagement du quai.
- La protection de la beauté et de la quiétude du quai, qui bénéficiera d'une mise en valeur de ses atouts en excluant les nuisances liées aux véhicules motorisés et en embellissant sa promenade.
- La mise à disposition d'un espace de baignade autorisé, qui soit conforme aux autorisations légales en vigueur, de telle manière que la baignade puisse prendre place dans des zones sécurisées, à l'écart des couloirs de navigation.
- Le positionnement de parkings pour les vélos sur le quai et l'exclusion des véhicules à moteur du front du lac, en supprimant toutes les places de stationnement, à l'exception de celles réservées aux personnes à mobilité réduite.

Seul le premier point de cette pétition ne peut pas être suivi par l'exécutif. Il est utile de rappeler une fois encore que ce projet est un essai de trois ans, qu'il a pour prémisses de ne pas engendrer de frais d'infrastructures afin de rester aisément réversible, et qu'il se conçoit exclusivement comme une alternative de mobilité douce à la voiture.

Sur ce dernier point, l'exécutif est intransigeant et s'opposera au projet si ce dernier devait causer une hausse significative des nuisances liées au trafic de transit. À ce stade, les études et projections ne laissent pas craindre une hausse du trafic et des mesures d'accompagnement, notamment répressives, sont envisagées pour éviter des comportements contraires à la philosophie du projet, qui consiste à venir à vélo ou en transports publics pour prendre le bateau et rejoindre l'autre rive.

Le Président ajoute qu'un document de formalité a été déposé sur CMNet, en lien avec le nombre de signatures d'habitants de la commune ou hors de celle-ci et avec les questions de recevabilité.

M. Bourquin souhaiterait que soit rappelé le premier point, avec lequel M. Baumberger a mentionné que l'exécutif ne pouvait pas être d'accord.

M. Baumberger indique qu'il s'agit de s'opposer au projet de la Voie Bleue à Corsier-Port.

Le Président propose, dans la mesure où la problématique est déjà traitée par la CUCP et la CTSM en parallèle, d'intégrer la pétition dans le cadre des discussions qui ont déjà lieu dans ces deux commissions.

Aucune objection n'est soulevée.

Le Président prend note, en conséquence, que la pétition sera donc traitée dans ces deux commissions.

9. QUESTIONS

Sécurité à Corsier

M. Muscionico fait part d'une question du groupe Entente adressée à l'exécutif et ayant trait à la sécurité. En préambule, il rappelle que le Conseil a décidé d'augmenter le budget consacré à la sécurité pour l'année 2024. Or, il s'avère que, dans les faits et dans la presse, des phénomènes inquiétants sont observés, qu'il convient de suivre de plus près. Des incendies, dont les causes sont pour l'heure inconnues, ont été évoqués en début de séance. Certains communiens ont subi des cambriolages très récemment et des agressions physiques ont été perpétrées dans des communes avoisinantes. Cette série d'événements laisse perplexe quant aux mesures prises et à la question de savoir si elles sont suffisantes. Il demande par conséquent à l'exécutif quelle est son analyse de la situation et quelles mesures il entend prendre.

M. le Maire relève que, si la même question lui avait été posée il y a trois mois, il aurait répondu que Corsier était un lieu paisible. Les statistiques de la police démontraient que la commune était préservée des actes de cambriolage et violence. Malheureusement, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Il ne s'étendra pas sur les incendies, puisque le travail d'enquête en cours. Des communiens présents dans la salle ont été victimes récemment de cambriolages, et ces derniers sont en augmentation. Une certaine agitation en lien avec des jeunes dans les communes voisines est également rapportée. Pour l'instant, ils ne viennent pas à Corsier, mais restent principalement à Anières et Meinier. Les TSHM ont tiré la sonnette d'alarme à ce sujet et l'exécutif s'en inquiète.

Par ailleurs, une rencontre aura lieu tout prochainement entre les autorités et un responsable de la gendarmerie. Le mécontentement de la Commune vis-à-vis du manque d'effectifs au poste de police de la Pallanterie lui sera signifié à cette occasion. Sept personnes sont présentes dans ce poste et ce n'est plus suffisant. Un élément positif toutefois, la police privée qui gère la sécurité depuis deux ans maintenant fait un excellent travail. Cela ne suffit toutefois pas. La question de M. Muscionico est pleinement d'actualité, car l'exécutif craint de devoir faire face, à nouveau, à une augmentation des cambriolages et des actes d'incivilité et de vandalisme. Il s'agira d'être proactif à cet égard.

M. Peccoud indique que le groupe PLR a également réfléchi à cette question. Il souhaite tout d'abord féliciter les pompiers et tous les intervenants pour la gestion exemplaire du sinistre et adresser ses pensées aux familles directement touchées. Après plusieurs échanges avec des Corsiérois, force est de constater que cet événement a créé un climat très anxieux auprès des adultes, mais aussi des enfants.

Il faut rappeler que le Conseil a voté une augmentation de budget de CHF 100'000.- pour 2024, qui s'additionnait aux CHF 100'000.- existants, afin d'améliorer la sécurité privée et la sécurité routière dans le village et sur les quais. Les conseillers devaient rencontrer Protectas, en l'absence de patrouilles scolaires aussi et à la suite des déprédations des voitures sur le parking de l'école et des nombreux cambriolages. Avec l'arrivée de l'été, inévitablement, Corsier devra à nouveau faire face à des rassemblements nocturnes près de l'école, sur les quais, et à différents endroits du village. Sans vouloir tout interdire, il faudra gérer cette situation, si elle génère des nuisances ou représente un risque. La Commune s'est dotée d'un budget supplémentaire et les autorités doivent réfléchir rapidement à la meilleure utilisation qui peut en être faite pour la sécurité des Corsiérois.

Le Président propose de considérer la question de M. Peccoud comme un complément à celle de M. Muscionico.

M. le Maire est d'avis qu'il ne faut pas attendre l'été pour agir. L'exécutif va rencontrer la gendarmerie, afin de déterminer où mettre des moyens en œuvre pour endiguer le phénomène. La problématique est la même qu'il y a trois ans. Les jeunes qui font des bêtises, s'ils sont chassés d'un endroit, vont en trouver un autre. Une réflexion globale avait été menée il y a trois ans, dans le but de trouver des solutions et d'accompagner ces jeunes afin d'éviter qu'ils ne causent des déprédations. Les autorités doivent remettre l'ouvrage sur le métier. Cette réflexion est très importante. Il est difficile de savoir par quoi commencer. Certains diront qu'il faut des gendarmes partout, des caméras de surveillance. N'étant pas expert de ce domaine, il n'a pas les réponses. Cela étant dit, si la Commune a des moyens financiers, il faut les engager sans attendre l'été. Une réaction immédiate pourrait préserver Corsier d'un certain nombre de méfaits.

M. Peccoud précise que l'augmentation de budget avait été demandée en 2023 déjà. S'il parle de l'été, c'est parce que c'est souvent à ce moment-là que des attroupements se forment. Il réitère que les conseillers devaient rencontrer Protectas, ne serait-ce que pour la question des patrouilles et de la sécurité dans le village et sur le quai, et une telle rencontre n'a pas eu lieu. Il devient urgent d'agir, au vu des récents événements.

Mme Ehretsmann propose que ce sujet soit renvoyé en commission sécurité.

Le Président adhère à cette idée. Pour compléter, il souhaitait demander à M. Muscionico et à M. Peccoud si la réponse donnée leur suffit ou s'ils souhaitent une réponse écrite plus précise. L'exécutif a annoncé qu'une rencontre devait avoir lieu prochainement.

M. Baumberger précise qu'elle se tiendra le 28 mars avec le commandant de la gendarmerie.

Le Président relève qu'une réponse pourrait donc être apportée pour le conseil du mois d'avril. Si la réponse nécessite un préavis de commission, le sujet pourrait être renvoyé à ce moment-là.

M. Muscionico indique que la réponse le satisfait, mais que la thématique ne fait que s'ouvrir et que le renvoi proposé paraît donc opportun. La CTSM est le relais naturel pour traiter de ces sujets au jour le jour, l'information étant ensuite transmise au Conseil municipal par le biais de rapports.

Le Président ne sollicitera donc pas de réponse écrite, mais demandera un préavis pour le renvoi en CTSM.

M. Ducrest observe que la police privée et la gendarmerie ont été évoquées, mais pas la police municipale. La dernière fois qu'il a vu les agents municipaux, c'était aux Vœux du maire. Il demande si ces derniers sont toujours impliqués dans la sécurité.

Mme Baumberger confirme les avoir vus aujourd'hui même.

M. Vinzio souhaite revenir sur les jeunes évoqués par M. le Maire. Il demande si ce sont eux qui volent, qui agressent, ou s'ils sont seulement responsables de nuisances sonores le soir et le week-end. Il souhaiterait que ce point soit clarifié, afin qu'on ne fasse pas porter indûment aux jeunes toute la problématique. Ce ne sont probablement pas eux qui sont les auteurs des cambriolages, par exemple. Il faut faire attention au discours qui est tenu et peut-être le tempérer. Les jeunes méritent de bénéficier de structures pour les accompagner et des moyens existent pour ce faire, notamment par le biais de la commission sociale. Il faut prendre soin de différencier dans le discours ceux qui volent, qui agressent, et « les jeunes », qui sortent le soir et n'ont peut-être pas de lieux pour se réunir.

M. le Maire rappelle que ce sont les TSHM qui ont tiré la sonnette d'alarme, et ces derniers sont en relation avec les jeunes. Tout à l'heure, cette assemblée a parlé avec bonheur du déploiement de la fibre optique alors même que, en parallèle, la population est mise en garde contre de faux agents du gaz, de faux policiers, de faux agents de Swisscom. Le monde actuel devient très compliqué, et c'est aussi la porte ouverte à divers méfaits.

Par ailleurs, l'exécutif va rencontrer le commandant de la gendarmerie et souhaite demander à cette occasion une augmentation des effectifs à la Pallanterie et en général. Il serait intéressant de savoir si le Conseil municipal suivrait l'exécutif dans cette démarche. La réponse n'a pas forcément à être donnée maintenant, mais ce sujet pourrait également intéresser la commission sécurité.

Le Président cède la présidence à Mme Brand pour répondre en tant que président de la CTSM. À la suite à la rencontre évoquée, il serait bon que des solutions concrètes, assorties d'une estimation des coûts, soient présentées, et que tout cela ne reste pas seulement une discussion, afin que la commission puisse ensuite examiner des projets et se déterminer sur ces derniers.

M. Sudan reprend la présidence.

Mme Odier se dit heureuse d'entendre que l'exécutif a pris les devants pour rencontrer la gendarmerie cantonale et demander un renforcement des effectifs. Elle-même a été victime, deux jours après l'incendie, d'un cambriolage dans sa maison. Le chien était à l'intérieur, mais ça n'a pas dissuadé les malfaiteurs. Ces derniers ont aujourd'hui une

façon de procéder beaucoup plus agressive. Il est donc très important de lutter contre l'insécurité que l'on ressent aujourd'hui à Corsier. Elle remercie l'exécutif de s'attaquer à ce problème de manière proactive.

Le Président remercie Mme Odier pour son intervention et se dit navré d'apprendre que cette dernière a été victime d'un cambriolage. Il met au vote le renvoi en CTSM de cette question.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le renvoi de cet objet en Commission Transports, Sécurité et Mobilité.

Mme Ehretsmann fait remarquer que la commission sociale a déjà rendez-vous avec les TSHM et que ce pourrait être l'occasion de discuter de ce sujet, afin d'examiner quelles activités pourraient être proposées pour occuper les jeunes et réfléchir à des solutions.

Le Président demande si Mme Ehretsmann souhaiterait la tenue d'une commission conjointe.

Mme Ehretsmann observe que ce pourrait être une option. Elle précise que la séance avec les TSHM est prévue en mai.

Le Président considère que c'est un peu tard. Il semblerait préférable d'organiser une séance en avril, après le rendez-vous évoqué, qui aura lieu fin mars.

Revenant sur les propos de M. Vinzio, qu'il rejoint, **M. Jaccard** souhaite souligner qu'il est clair que tous les jeunes ne sont pas des délinquants. Les TSHM ont mis en garde la Commune contre un groupe de jeunes en difficulté qui, comme à l'époque, se croient les plus durs. Ce sont ceux-là qui étaient visés. Il est vrai, toutefois, qu'on a parfois tendance à dire « les jeunes ».

Mme Brand souhaite rebondir sur tout ce qui a été dit précédemment. À ses yeux, il s'agit de deux problématiques très différentes : il est question, d'un côté, de rencontrer les TSHM pour étudier les moyens d'accompagner les jeunes dans l'idée de leur offrir une occupation et, de l'autre, de se pencher sur la notion de sécurité et sur la délinquance éventuelle de certains d'entre eux. Si une commission conjointe a lieu, il faudra veiller à ne pas mélanger, d'une part, le fait de trouver des activités, notamment de loisirs, pour occuper les jeunes et, d'autre part, les questions de délinquance.

Le Président n'est pas convaincu qu'une commission conjointe soit nécessaire à ce stade. Il propose plutôt qu'un lien entre les deux commissions soit fait quand et si cela s'avère nécessaire.

Mme Ehretsmann se dit favorable à cette manière de procéder.

En l'absence d'objections, **le Président** prend note que ces deux objets resteront donc séparés pour le moment.

Plan directeur communal

M. Bourquin souhaiterait savoir si le nouveau plan directeur communal (PDCom) a été validé par le Conseil d'État et s'il est disponible sur le site de la commune.

M. Lassauce souhaiterait répondre affirmativement, mais il ne le peut pas encore. La Mairie a eu un contact hier avec les services de l'Office de l'urbanisme, qui ont promis que le PDCom de Corsier serait dans les prochains à être approuvés par le Conseil d'État. La procédure devrait être finalisée avant Pâques. La Commune n'a aucun moyen d'aller de l'avant par rapport à cela et il n'est donc toujours pas possible de mettre le PDCom à disposition de la population sur le site.

M. Bourquin demande si le PDCOM de Corsier, tel qu'il a été validé par le Conseil municipal, est d'ores et déjà un fil conducteur dans les dossiers de demandes d'autorisation de construire qui sont déposées actuellement.

M. Lassaue indique que c'est le cas. Le PDCOM sert déjà d'inspiration dans le cadre des préavis donnés sur les autorisations de construire.

10. DECISION DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES DU 31 JANVIER 2024 – DROIT D'OPPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX

Le **Président** fait part d'une décision de l'ACG concernant une subvention d'investissement de trois millions de francs, destinée à la rénovation des galeries publiques du muséum d'histoire naturelle. Il demande si des oppositions existent, étant précisé que le délai pour les formuler arrivera à échéance le 21 mars 2024.

En l'absence d'oppositions à cette décision, le Conseil municipal en prend acte.

11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Procédures de la Commune contre des comuniers

M. Bourquin souhaite préciser que, s'il s'est abstenu lors du vote sur le renvoi en commission du courrier relatif à des procédures de la Commune contre ses comuniers, c'est en raison d'un conflit d'intérêts. Comme trois autres personnes autour de lui, il est partie en cause. Il manque encore dans ces affaires une partie qui ne s'est pas déplacée, à savoir l'Office des autorisations de construire du Département du territoire. Il remercie donc le Conseil d'avoir porté ce problème auprès de la commission ad hoc règlement, afin de procéder à une pesée d'intérêts, notamment politiques.

Boîte à livres

Mme Baumberger souhaite remercier la mairie pour la refonte de la boîte à livres. L'ancien système était quelque peu branlant. Des étagères ont été installées, qui rendent le lieu plus agréable et qui contribueront, elle l'espère, à le maintenir en ordre.

M. le Maire en profite pour remercier, au nom des élus, Mme Zumwald, qui gère cette cabine.

12. DIVERS

Circulation au chemin des Ambys

M. Peccoud relève que le chemin des Ambys a été évoqué pour un éventuel passage du bus. Il souhaiterait rappeler qu'il avait aussi été question d'une circulation alternée sur ce chemin, pour limiter le trafic dans le village. L'Office cantonal des transports (OCT) avait rendu un avis négatif, argumentant que le nombre de voitures n'était pas si élevé. Il avait été décidé, de ce fait, de déplacer les radars pédagogiques afin de compter les voitures. Il souhaiterait savoir si les chiffres de ce comptage sont disponibles.

M. Lassaue explique que la Commune est effectivement en train de reprendre toutes les données des différents radars. Il s'agit d'un logiciel qu'il faut bien maîtriser, et ce n'est pas encore suffisamment le cas. Cela dit, les premiers chiffres semblent correspondre à ceux relevés lors de l'enquête de l'OCT pour la fermeture de la route de la Côte-d'Or. Il n'est pas possible d'en dire plus pour le moment, mais les chiffres pourront être transmis sur la page CMNet de la CTSM dès qu'ils seront disponibles.

M. Peccoud s'étonne de cette réponse, car le trafic semble plutôt augmenter.

M. Lassaue confie, pour être tout à fait transparent, qu'il avait lui-même du mal à croire ces résultats quand son collègue les lui a fournis. La maîtrise du logiciel n'est pas encore suffisante pour pouvoir affirmer quoi que ce soit. Le nombre de véhicules lui semblait en effet trop peu important et une analyse devra être réalisée.

M. Peccoud souligne qu'il serait bon d'avancer sur cette question, qui est une préoccupation pour de nombreux habitants.

Rapport sur les patrouilleuses

Mme Ehretsmann souhaiterait savoir si le rapport sur les patrouilleuses scolaires a pu être envoyé à l'APEC et s'il est prévu de le faire.

M. Lassaue indique que ce rapport peut être envoyé à l'APEC dès demain matin.

Rencontre avec le Conseil d'État

M. Jaccard souhaiterait rappeler que, le 14 mars à 17h30, à la salle communale d'Hermance, le Conseil d'État au complet invite la population à les rencontrer lors d'un moment convivial. Un tout-ménage a été envoyé à ce sujet-là.

Gestion du trafic au giratoire de Corsier

M. le Maire rappelle que des travaux importants ont été réalisés sur le giratoire de Corsier, depuis trois semaines ou un mois. Des personnes passent leur journée à gérer la circulation avec des palettes et le flux du trafic a été parfaitement maîtrisé. Très peu d'embouteillages sont à signaler, ce qui n'aurait pas été le cas avec des feux. Ce système a été mis en place par les SIG et il a permis de passer le cap de ces travaux sans trop de désagréments. Il semble nécessaire de remercier ces personnes qui, par leur travail exemplaire, ont rendu service à la population.

Stade des Ambys

M. Peccoud souhaite revenir sur le stade des Ambys. Ce sujet concerne de nombreux enfants, dans les trois communes. Il remercie l'exécutif d'avoir confirmé que cela avançait. Bien qu'il soit conscient que ce projet concerne les trois communes, il souhaite rappeler qu'il est impératif d'intégrer le FC Coheran le plus vite possible au projet, afin d'éviter de se retrouver en décalage par rapport à leurs besoins. Sauf erreur, le club est en attente d'une rencontre avec le groupe de travail des trois communes depuis novembre ou décembre.

M. Jaccard explique que le club a transmis une liste de demandes, qui a été remise à l'ingénieur pour le deuxième projet (le premier datant de l'époque de M. Serafin). Les communes attendent ce projet, qui devrait arriver. Dès qu'il sera disponible, il sera présenté en même temps à tous. Les besoins du club sont donc connus et il convient de patienter encore un peu. Il sait bien qu'il n'est pas facile de jouer sur un terrain en mauvais état et cette situation n'est pas normale. L'exécutif pousse d'ailleurs pour que le projet avance, mais le sujet est complexe, notamment parce que le terrain se trouve sur une zone agricole qui a été déclassée. Pour l'instant, les communes ne rencontrent pas le club et ce dernier a reçu des explications à ce propos. Il sera intégré au projet dès qu'il sera possible de montrer quelque chose ; il ne sert à rien de les recevoir sans avoir un projet concret à discuter.

M. Peccoud remercie M. Jaccard pour ces explications et précise qu'il souhaite simplement éviter que chacun travaille dans son coin.

Sur le même sujet, **M. Ducrest** se dit surpris qu'une personne soit mandatée pour élaborer un cahier des charges pour mandater une autre personne. Il demande s'il ne serait pas possible d'avoir recours aux architectes des communes pour construire un cahier des charges sans mandater une entreprise extérieure.

M. Jaccard explique que les stades de foot sont des projets très spécifiques. C'est ce qu'il est ressorti de la première séance qui s'est tenue en présence de l'ingénieur, qui en a fait la démonstration. Or les ingénieurs des communes ne sont pas des spécialistes du domaine. De plus, le projet est très spécifique. Il comprend plusieurs secteurs et deux terrains de foot de tailles différentes. Pour ces raisons, il paraît logique de ne pas confier ce projet aux employés de la Commune.

M. Ducrest précise qu'il parle seulement du cahier des charges. Pour Prés-Grange ou l'agrandissement de l'école, cela avait été fait ainsi. Il semblerait par ailleurs qu'Hermance partait sur cette idée.

M. Jaccard souligne que le cahier des charges a d'ores et déjà été réalisé. Le projet en est désormais au stade suivant. L'ingénieur étudie la faisabilité et le coût, par rapport au terrain, au vestiaire, au bâtiment, etc.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **le Président** remercie l'assemblée et clôt le Conseil municipal à 20h29.

Killian SUDAN
Président du Conseil municipal

Sophie BRAND
Vice-présidente du Conseil municipal

Federico GIACOBINO
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal

Daniel MUSCIONICO
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal